

**FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE DE FRANCE  
LIGUE DE L'ORLEANAIS**

**FINALE REGIONALE DES CONCOURS PAR DEGRE**

**29 mai 2016 – CHARTRES**

**REGLEMENT TECHNIQUE :**

- Les mouvements seront conformes au programme Fédéral 2016.
- Une Gym qui présente des niveaux d'agrès mélangés, est classée sur le plus fort degré exécuté. (ex. : Barres et Sol en 3<sup>ème</sup> Degré – Poutre et Saut en 4<sup>ème</sup> Degré). La Gym se présente au jury du 4<sup>ème</sup> Degré pour tous ses agrès et elle est classée en 4<sup>ème</sup> Degré.
- Les Juges du 4<sup>ème</sup> Degré noteront donc, éventuellement, du 3<sup>ème</sup> ou même du 2<sup>ème</sup> Degré.
- Chaque Comité Départemental présente les Gyms sorties 1ères, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> aux classements départementaux dans chaque degré (ou les suivantes en cas de défection dans les 4 premières).
- Les modifications seront portées à la connaissance de Hélène LAGNEAU AUSSITÔT que possible (**INTERNET**)
- **Tout désistement doit être prévenu 48 Heures avant la finale (INTERNET !).**
- Le classement est individuel, donc le choix du justaucorps est libre (Code Fédéral).

**JUGES :**

Chaque comité devra fournir des juges licenciés pour la saison en cours et **COMPETENTS** dans l'agrès choisi.

Pour le bon déroulement des épreuves, 16 Juges par horaire sont nécessaires (3 à 4 Juges par Comité).

Les Juges peuvent s'inscrire pour la journée ou pour un horaire selon leurs compétences.

**ATTENTION :** si des gyms sont engagées en 6ème degré, obligation pour le département de présenter au moins 1 juge 6ème. Dans le cas contraire, les gyms ne participeront pas à la compétition

**Si 3 gymnastes sont qualifiées dans un département en 6ème degré, 2 juges 6ème degré sont exigés.**

**PALMARES :**

Un palmarès oral aura lieu à la fin de la compétition pour les Catégories JEUNESSES : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Degré et AINEES 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Degré.

En fin de journée, il sera remis 1 Palmarès par Comité Départemental et 1 Palmarès par CLUB représenté.

En cas d'absence injustifiée au palmarès, la récompense ne sera pas remise.

**HORAIRES :** PROVISOIRES (en fonction des juges proposés).

APPEL : 9 Heures

Compétition : 9 Heures 15 1° Jeunes 2° Jeunes

APPEL : 10 Heures      Compétition : 10 Heures 15    3° Jeunesses 2° et 3° Aînées  
APPEL : 12 Heures 45    Compétition : 13 Heures 00    4° Jeunesses 4° Aînées  
APPEL : 13 Heures 45    Compétition : 14 Heures 00    5° Jeunesses 5° Aînées  
APPEL : 15 Heures 00    Compétition : 15 Heures 15    6° Aînées

### **ENGAGEMENTS :**

Les palmarès des Concours Départementaux par degrés seront transmis à Hélène LAGNEAU [ln.lagneau@free.fr](mailto:ln.lagneau@free.fr) DES LA FIN DU CONCOURS avec la confirmation des Sélectionnées et de la présence des Juges.

Rappel INTERNET : <http://orleans.comgyfem.free.fr>

Les droits d'engagement seront payés par les Comités Départementaux.

Ne peuvent être sélectionnées que les Gyms licenciées dans la Ligue de l'Orléanais.

### **RAPPEL :**

Doivent se présenter dans un degré supérieur toutes les Gyms ayant obtenu :

1 <sup>er</sup> DEGRE	2 <sup>ème</sup> DEGRE	3 <sup>ème</sup> DEGRE	4 <sup>ème</sup> DEGRE	5 <sup>ème</sup> DEGRE
50 Pts	54 Pts	58 Pts	64 Pts	70 Pts

Les 5<sup>ème</sup> Degré Jeunesses peuvent rester en 5<sup>ème</sup> Degré Aînées

### **REPECHAGE :**

**En cas de repêchage, seules les titulaires de leur étoile seront sélectionnées.**

**Attention, les repêchées peuvent être prévenues jusqu'à 48 heures avant la compétition.**

**La liste définitive des repêchées sera transmise par la ligue par l'intermédiaire d'Hélène LAGNEAU.**